



Eric LABAYE
Président

Palaiseau, le 9 mars 2021

Le Conseil d'administration de l'École polytechnique au cours de sa 196^{ème} séance du 9 mars 2021 approuve les délibérations suivantes :

Délibération n°1 : Compte rendu du CA du 10 décembre 2020

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu du Conseil d'administration du 10 décembre 2020.

Délibération n°2 : Accréditation MSc&T

Le Conseil d'administration approuve la demande de renouvellement d'accréditation du diplôme gradué de l'École polytechnique pour conférer le grade de Master à titre international.

Délibération n°3 : Plan d'actions égalité professionnelle femmes-hommes

Le Conseil d'administration approuve le plan d'actions égalité professionnelle femmes-hommes présenté.

Délibération n°4 : Forfait mobilités durables

Le Conseil d'administration approuve la mise en œuvre du « forfait mobilités durables » en faveur des personnels de l'École polytechnique à compter du 11 mai 2020 selon les principes, règles et modalités définis par le décret et l'arrêté du 9 mai 2020.

Délibération n°5 : Rapport de gestion et compte financier 2020

Article 1 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 3 016 ETPT, dont 2 640 sous plafond d'emplois législatif et 376 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 175 558 104 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 100 148 191 € de dépenses de personnel
 - 27 809 244 € de dépenses de fonctionnement
 - 47 600 670 € de dépenses d'investissement
- 156 282 592 € de crédits de paiement dont :
 - 100 148 191 € de dépenses de personnel
 - 28 522 268 € de dépenses de fonctionnement
 - 27 612 133 € de dépenses d'investissement
- 165 156 722 € de recettes
- +8 874 130 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 8 467 391 € de variation de trésorerie
- -1 203 270 € de résultat patrimonial
- 9 683 293 € de capacité d'autofinancement
- +12 877 550 € de variation de fonds de roulement



Article 3 :

Le Conseil d'administration approuve le rapport de gestion 2020.

Article 4 :

Le compte financier 2020 est arrêté et approuvé conformément aux tableaux annexés à la présente décision.

Article 5 :

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de -1 203 270,10 € en report à nouveau.

Délibération n°6 : Avenant au protocole foncier

Le Conseil d'administration approuve les orientations retenues dans le projet d'avenant au protocole foncier valant nouveau protocole foncier consolidé entre l'Ecole polytechnique, l'EPA Paris-Saclay, l'Etat et le Ministère des Armées et donne délégation à son Président, dans les conditions définies à l'article 9-III du décret d'organisation de l'Ecole du 24 septembre 2015, aux fins de le finaliser et de le signer pour l'Ecole polytechnique.

Signé

Eric LABAYE

Président du Conseil d'administration
de l'Ecole polytechnique